

Copyright Board  
Canada



Commission du droit d'auteur  
Canada

[Traduction]

**[CB-CDA 2022-044]**

## **DÉCISION INTERLOCUTOIRE DE LA COMMISSION**

**Dossiers : Tarifs relatifs aux stations de télévision commerciale (2015-2024) et à la télévision de la Société Radio-Canada (2015-2025)**

27 juillet 2022

[1] La Société Radio-Canada demande, pour des raisons reliée à la COVID-19, une extension de délai d'une semaine pour soumettre ses Énoncés des motifs concernant le projet de tarif CMRRA 6 – Services de télévision de la SRC et SOCAN 2.D –Télévision - Société Radio-Canada.

[2] Compte tenu des explications fournies, et l'extension recherchée, la demande est raisonnable et est accordée.

[3] La Société Radio-Canada devra soumettre ses Énoncés des motifs au plus tard le **9 août 2022**.

Lara Taylor  
Secrétaire générale